

MAIRIE DE SAUMANE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 MARS 2009 - A 18 Heures 30

Compte-rendu n°010/2009

L'an deux mille neuf, le 09 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

Présents : - CHALLET Christian - CHABAUD-GEVA Laurence - JACQUIN Michel - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - FRELY Patrice - GUILLAUMOND Catherine - JAUBERT Georges - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - DOFFIN Edith - MARTINEZ Patrick - FAUTRERO Sandrine - CHABERT Patrick - MORELLO Philippe

Absents excusés:

Pouvoirs :

Absents :

Monsieur le Maire rappelle que la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2009 a été remise à chacun en temps voulu. Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire demande l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour. L'Assemblée accepte ; le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1) MOTION DE SOUTIEN A L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

Mme Laurence CHABAUD-GEVA a donné lecture du courrier adressé par M. le Président du Conseil Général demandant l'adoption d'une motion de soutien à l'institution départementale. Après discussion, le conseil municipal s'est prononcé.

Considérant

- la réflexion engagée à la demande du Président de la République sur la réorganisation territoriale de la France,
- et la nécessité d'apporter la contribution des Communes à ce débat national,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 6

Affirmant :

- que les départements sont, aux côtés des communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus près des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires,
- que par conséquent, il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence,
- que l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples : le couple communes et groupements de communes – départements d'un côté, région – Etat et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second, celui des stratégies de développement ;

Une réforme de l'organisation territoriale de la République ne saurait faire l'impasse sur ces trois principes qui conditionnent sa réussite.

Elle ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière et la liberté de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - COMMUNE

Après s'être fait représenter le compte de gestion M14 de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2008 se soldant par **un résultat de clôture excédentaire de 817 669.44 €**

3) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - COMMUNE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de la commune pour l'exercice 2008.

Il expose que les recettes de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans la limite des fonds alloués au budget.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
PREVISIONS BUDGETAIRES DEPENSES - RECETTES	742 027.51 €	2 259 578.00 €	3 001 605.51 €
RECETTES Titres émis	578 499.52 €	741 484.64 €	1 319 984.16 €
DEPENSES Mandats émis	483 025.03 €	196 825.60 €	679 850.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	95 474.49 €	544 659.04 €	640 133.53 €
RESULTAT REPORTE 2007	205 694.71 €	-28 158.80 €	177 535.91 €
RESULTAT CUMULE	301 169.20 €	516 500.24 €	817 669.44 €

Après que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle de conseil,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le Compte Administratif 2008 - Commune - se soldant par un **excédent global de 817 669.44 €**

4) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 - ASSAINISSEMENT

Après s'être fait représenter le compte de gestion M 49 de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le Compte de Gestion Assainissement pour l'exercice 2008 se soldant par un **résultat de clôture excédentaire de 135 012.55 €.**

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'Assainissement pour l'exercice 2008.

Il expose que les recettes de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans la limite des fonds alloués au budget.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
PREVISIONS BUDGETAIRES	60 946.61 €	1 139 841.61 €	1 200 788.22 €
DEPENSES / RECETTES			
RECETTES Titres émis	32 244.94 €	96 657.38 €	128 902.32 €
DEPENSES Mandats émis	21 286.01 €	53 645.76 €	74 931.77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	10 958.93 €	43 011.62 €	53 970.55 €
RESULTAT REPORTE 2007	13 046.61 €	67 995.39 €	81 042.00 €
RESULTAT CUMULE	24 005.54 €	111 007.01 €	135 012.55 €

Après que Monsieur le Maire s'est retiré de la salle de conseil,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le Compte Administratif 2008 - Commune - se soldant par un **excédent global de 135 012.55 €.**

QUESTIONS DIVERSES

1 – Election de deux délégués pour la commission d'accessibilité aux personnes handicapées.

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse a approuvé la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Son rôle est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel et faite toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La commission est composée de 2 représentants par commune, 1 représentant de l'association FNATH et un représentant de l'association Mira Europe.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

DESIGNE : Mme Monique ETIENNE
Mme Catherine GUILLAUMOND

Pour représenter la commune de Saumane au sein de la CCPSMV.

La séance est levée à 20 heures 15

**Le Maire,
Christian CHALLET**

P.S. - Chaque Procès verbal est validé lors de la séance suivante du Conseil Municipal.